

Impact de la barrière d'âge des 60 ans sur le taux d'effort des personnes en situation de handicap à domicile (BARRE60)

Sylvain Pichetti, Anne Penneau, Catherine Sermet, Maude Espagnacq, Florence Jusot, Michel Naiditch

Période de réalisation : 2015-2018

Financement : Ce projet bénéficie d'un financement de l'Iresp obtenu dans le cadre de l'appel d'offres 2014 « Handicap et perte d'autonomie ».

Contexte/problématique

En France, pour les personnes âgées de plus de 20 ans, on peut distinguer deux types de prestations qui obéissent à des logiques différentes et qui font intervenir des acteurs institutionnels différenciés : la première catégorie regroupe les allocations compensant une « restriction de participation sociale » que constitue le problème d'accès à l'emploi et à des ressources financières, tandis que la seconde concerne la compensation de l'incapacité à réaliser les actes de la vie quotidienne (notamment par le recours à l'aide humaine). À chacune de ces catégories correspond une problématique spécifique de la barrière d'âge.

Dans le premier cas, la question qui se pose est la suivante : est-ce que le passage à la retraite des personnes qui perçoivent des allocations qui compensent la perte de revenus (AAH, pension d'invalidité, rente d'incapacité) implique une perte de revenu ? Dans le second cas, la question de l'équité entre l'APA et la PCH en termes de périmètre des droits est régulièrement posée : nous proposons de regarder spécifiquement le coût de la maladie et le taux d'effort lié aux dépenses de santé qui en résultent pour les bénéficiaires de ces dispositifs. Nous nous intéressons également à la structure des dépenses et des restes à charge de ces populations, et les comparons à des populations qui, âgées de moins ou de plus de 60 ans, déclarent recourir à l'aide humaine pour réaliser les activités de la vie quotidienne, mais qui ne bénéficient pas d'une reconnaissance administrative.

Objectifs

Ce projet poursuit deux objectifs principaux :

- Dans une première partie, nous cherchons à analyser l'impact du passage à la retraite des personnes bénéficiant d'une reconnaissance administrative (AAH, pension d'invalidité et rente d'incapacité) sur leurs revenus, dépenses de santé et restes à charge.
- Dans une seconde partie, nous étudions les différences de revenus, de dépenses de santé, de restes à charge – tant en niveau qu'en structure – et de taux d'effort entre les personnes qui ont des difficultés à réaliser les activités de la vie quotidienne âgées, d'un part de moins de 60 ans et, d'autre part de plus de 60 ans, en centrant l'analyse sur les bénéficiaires de l'ACTP-PCH et sur les bénéficiaires de l'APA.

Sources et méthode

Ce projet est réalisé à partir de l'enquête Santé Handicap Ménage 2008, représentative de la population résidant en France métropolitaine, conduite conjointement par la Drees et l'Insee et appariée avec le Sniiram.

Calendrier de réalisation et état d'avancement du projet

Le rapport final a été remis à l'Iresp au mois de juillet 2017. En cours de valorisation.

Publications

La valorisation est en cours et donnera lieu à soumission de deux articles d'ici à la fin de l'année 2017. Un article devrait être soumis à une revue française à comité de lecture et un autre à une revue anglo-saxonne à comité de lecture (Disability Health Journal ou Journal of Disability Policy Studies).

- Penneau A., Sermet C., Pichetti S. (2017), « Handicap, dépendance : quels restes à charge liés aux dépenses de santé avant et après la 'barrière d'âge de 60 ans' ? », Document de travail Irdes, à paraître.

Colloques et séminaires

- *Journées des économistes de la santé français (JESF)*, Lyon, 1-2 décembre 2016, « Handicap, dépendance : quels restes à charge liés aux dépenses de santé avant et après la 'barrière d'âge de 60 ans' ? », Penneau A., Sermet C., Pichetti S.